

ANNEXE 1

	<p>REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p>			 En cours
---	--	---	--	--

AIDES A L'INSTALLATION

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT DU SOLDE DE LA DOTATION JEUNE AGRICULTEUR (DJA)

Sous-mesure 6.1.A du programme de développement rural de Franche-Comté

Veuillez transmettre l'original de ce formulaire daté et signé, accompagné de toutes les pièces complémentaires demandées dont la fourniture doit être effective **au cours de la 5ème année suivant la date d'installation***, figurant au certificat de conformité des aides à l'installation, à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) (DDT (M)) du département du siège de votre exploitation et une copie de ce formulaire à la chambre d'agriculture. Conservez-en un exemplaire.

* Un délai supplémentaire de 6 mois est accordé pour les bénéficiaires de la DJA qui se sont installés en 2015.

VEUILLEZ NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION RESERVEE A L'ADMINISTRATION

N° Dossier OSIRIS : |____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|

DATE DE RECEPTION : |____|/|____|/|____|/|____|

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : |____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____| attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

NOM de famille : _____ ; NOM d'usage: _____

(nom de naissance) (si différent du nom de famille)

Prénom (s) : _____

Adresse complète du demandeur : _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Mail :

_____ @ _____

Vous devez fournir le RIB-IBAN du compte sur lequel l'aide doit être versée (le RIB-IBAN doit être lisible, non raturé et non surchargé), en cas de présence d'une adresse postale, assurez-vous que cette dernière soit à jour.

Vous avez un compte bancaire unique ou plusieurs comptes bancaires pour le versement des aides. La DDT(M) connaît ce(s) compte(s) et en possède le(s) RIB-IBAN. Veuillez donner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de cette aide, et joindre un RIB-IBAN :

|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|____|
IBAN - Identifiant international de compte bancaire

Vous avez choisi un nouveau compte bancaire : veuillez joindre obligatoirement un RIB-IBAN.

Je soussigné (e), _____ (Nom, Prénom)

demande le versement du solde de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) qui m'a été accordée par la décision

N° _____ du |____|/|____|/|____|/|____|

Fait le |____|/|____|/|____|

Signature :

Pièces	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à l'administration	Non concerné
Exemplaire original du présent formulaire de demande de paiement complété et signé.	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire-IBAN (ou copie lisible)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation d'assujettissement à un régime de protection sociale ⁽¹⁾ des personnes non salariées des professions agricoles couvrant les 4 années d'engagement, mentionnant la qualité de chef d'exploitation à titre principal ou secondaire.	En cas d'installation à titre principal (ITP) ou à titre secondaire (ITS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation d'assujettissement à un régime de protection sociale ⁽¹⁾ des personnes non salariées des professions agricoles au terme des 4 ans suivant la date d'installation retenue au certificat de conformité.	En cas d'installation progressive (IP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie des statuts à jour.	En cas d'installation en société et si les statuts ont été modifiés depuis le paiement de l'acompte de la DJA.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie du diplôme et attestation de validation du PPP.	En cas d'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole (CPA) et si le versement de la 2ème fraction de la DJA n'a pas été demandé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiche de synthèse comptable couvrant les 4 années du plan d'entreprise (PE). (annexe 4)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie des comptabilités de gestion établies par un centre de gestion ou par le bénéficiaire couvrant les 4 années du PE.	En l'absence de transmission de la fiche de synthèse comptable ou si c'est le bénéficiaire qui réalise lui-même sa comptabilité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiche de déclaration pour le contrôle de fin de PE. (annexe 5)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation de la mutualité sociale agricole (MSA) indiquant le nombre d'actifs permanents non salariés travaillant sur l'exploitation au terme des 4 ans suivant la date d'installation retenue au certificat de conformité	Si le bénéficiaire n'est pas le seul actif permanent non salarié sur l'exploitation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fichier des immobilisations.	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copies des factures ⁽²⁾ , contrats de crédit-bail et de location longue durée pour les investissements prévus au PE n'apparaissant pas dans le fichier des immobilisations.	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé parcellaire MSA	En l'absence de déclaration PAC instruite en DDT au cours des 12 derniers mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Actes relatifs au foncier (bail, factures ⁽²⁾ , convention de mise à disposition, etc...)	En l'absence de déclaration PAC et du relevé parcellaire MSA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photos de l'affichage de la publicité FEADER : une photo de près permettant de vérifier le contenu de la publicité et une photo de loin permettant de vérifier son positionnement sur un lieu de l'exploitation agricole visible du public.	Obligation de publicité FEADER si le montant total de la DJA est supérieur ou égal à 50 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pièce d'identité en cours de validité : Carte Nationale d'identité ou passeport	En cas de péremption depuis le dépôt de la demande de DJA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MODULATION AGRO ECOLOGIE⁽³⁾ :

Critère	Pour les DJA attribuées entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2020 (sauf mention particulière)	Pièces justificatives à fournir ⁽⁵⁾	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Non concerné	Pièce déjà fournie à l'administration	Pièce jointe
Action collective en faveur de l'agro-écologie	Adhérer à un GIEE reconnu et participer au plan d'action	Preuve de l'adhésion (factures, bulletin d'adhésion ou attestation du président de la structure)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réalisation d'une démarche de progrès	Acquisition matériel d'aide à la décision et de guidage ou adhésion CUMA pour le matériel de ce type	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des immobilisations ▪ Factures d'achat du matériel (si matériel absent de la liste des immobilisations) Ou ▪ Récapitulatif annuel de l'utilisation du matériel de la CUMA (facture d'adhésion, bulletin d'adhésion annuel, listing du matériel utilisé via la CUMA). 	En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Acquisition matériel de désherbage mécanique ou adhésion à une CUMA pour l'utilisation de ces matériel			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Acquisition matériel de désherbage mécanique ou adhésion à une CUMA pour l'utilisation du matériel			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Acquisition d'un matériel d'épandage permettant la maîtrise du dosage et la réduction des pertes ou adhésion à une CUMA pour l'usage de ce matériel			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Acquisition de matériel améliorant la performance énergétique de l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diagnostic global GES ▪ Factures justifiant l'investissement (si matériel absent de la liste des immobilisations) ▪ liste des immobilisations 		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autonomie fourragère et diversité des assolements	10 % de la surface cultivable en légumineuse chaque année	En l'absence de déclaration PAC instruite en DDT au cours des 12 derniers mois, fournir un plan d'assoulement + les factures des semences.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Agriculture biologique	Certification biologique	Attestation de certification AB		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Critère	Pour les DJA attribuées entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2020 (sauf mention particulière)	Pièces justificatives à fournir ⁽⁵⁾	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Non concerné	Pièce déjà fournie à l'administration	Pièce jointe
HVE	Certification HVE niveau 3 minimum	Certification HVE niveau 3 minimum	En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MAEC	Contractualisation d'une MAEC	Aucunes pièces justificatives supplémentaires à fournir				
Haies (pour les DJA attribuées à partir du 1er janvier 2019 uniquement)	Implantation de haies, selon la définition de la PAC (plantation avec des essences locales adaptées (*), paillage, protection des plants...) dès lors que le montant de l'investissement est au moins égal à 2 000 €.	Factures d'achat, des plants (ou liste des immobilisations le cas échéant), du matériel, de paillage et/ ou protection des plants.	En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MODULATION VALEUR-AJOUTEE EMPLOI⁽³⁾ :

Critère	Pour les DJA attribuées entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2020	Pièces justificatives à fournir ⁽⁵⁾	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Non concerné	Pièce déjà fournie à l'administration	Pièce jointe
Valeur ajoutée	Production sous signe de qualité officiel	Tout document justifiant la mise en place de la production sous SIQO	En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adhésion dans une CUMA (hors matériel de la modulation Agro-écologie)	Factures complètes à la CUMA de l'année 4		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Investissement dans un atelier de transformation ou de vente	Liste des immobilisations et factures d'achat du matériel ou des travaux de mise en place de l'atelier		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mise en place d'une production peu présente ou d'une activité non-agricole	Fiche synthétique comptabilité (année 4), factures et éléments comptables		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vente en circuit court	Éléments comptables		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emploi	Adhésion à un groupement d'employeur	Factures d'adhésion sur les années 2,3 et 4 du PE (cf arrêté régional annuel)	En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adhésion au service de remplacement			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MODULATION COUT DE REPRISE OU MODERNISATION IMPORTANT⁽³⁾ :

Critère	Pour les DJA attribuées entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2020 (sauf mention particulière)	Pièces justificatives à fournir ⁽⁵⁾	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Non concerné	Pièce jointe
Coût de reprise/modernisation important	Identifier les investissements inscrits à son plan d'entreprise qui activent cette modulation, conformément aux dispositions définies par l'instruction technique DGPE/SDC/2017-479 du 22/05/2017.*	Liste des immobilisations et les factures ⁽²⁾ correspondantes pour les investissements ne figurant pas dans la liste des immobilisations (ou autres pièces justificatives probantes) à minima à hauteur des montants d'investissements engagés, autrement dit correspondant au montant d'investissement minimum pour la tranche concernée. Un investissement prévu au départ peut être remplacé par un autre investissement éligible dans le cadre de cette modulation.	En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MODULATION FILIERE EN DEFICIT DE RENOUVELLEMENT⁽³⁾ :

Critère	Pour les DJA attribuées entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2020	Pièces justificatives à fournir ⁽⁵⁾	Type de demandeur concerné / Type de projet concerné	Non concerné	Pièce jointe
Filière en déficit de nouvellement	Ovins, caprins, porcins, apicole ou poulets de Bresse Cet atelier doit atteindre au minimum, en année 4, un effectif de : - 35 brebis-mère - 15 chèvres en système fromager - 11 truies en atelier naisseur - 10 truies en atelier naisseur engrisseur - 150 places de porcs en atelier engrisseur - 75 porcs commercialisés en vente directe - 100 ruches - 7 000 poulets de Bresse/an en commercialisation via un volailler - 3 500 poulets de Bresse/an en commercialisation en vente directe	Pièces justificatives officielles dénombrant le nombre d'animaux sur l'exploitation tel par exemple le registre d'élevage pour les ovins/caprins, la déclaration de rucher, un justificatif de la coopérative porcs ou volailles, éléments comptables....	En fonction des modulations demandées au moment de la demande d'aide ⁽⁴⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

⁽¹⁾ Si le régime de protection sociale du jeune agriculteur ne corrobore pas la forme d'installation choisie lors de la demande de DJA, ce dernier peut apporter des éléments complémentaires pour appuyer sa situation.

⁽²⁾ Les factures devront obligatoirement comporter la mention « FACTURE ACQUITTÉE LE .../... /... ». Cette mention sera portée par le fournisseur, qui signera et apposera le cachet de sa société. A défaut, vous devez produire à l'appui de votre demande de paiement, une copie des relevés bancaires correspondants.

⁽³⁾ Les pièces justificatives par modulation sont définies dans le document d'accompagnement intitulé : « Annexe 2_Note AG_IT fin PE »

⁽⁴⁾ Les modulations pour lesquelles vous êtes engagé figure dans la « convention relative à l'attribution d'une aide de l'Etat et du FEADER au titre de la Dotation Jeunes Agriculteurs (type d'opération 6.1.1) du programme de développement rural de Franche-Comté » – document transmis par la DDT de votre département lors de votre installation.

⁽⁵⁾ Les pièces justificatives déjà transmises dans le cadre de votre demande d'aide à l'installation ne seront pas à retransmettre, veuillez prendre soin de cocher la case : “ Pièce déjà fournie à l'administration ”

Les données personnelles collectées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté ou par des sous-traitants. Ceci dans le cadre des missions d'autorité de gestion des Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural dévolues à la Région-Bourgogne-Franche-Comté. Ces traitements visent à permettre l'éventuel octroi d'une aide et l'évaluation du dispositif concerné. Ces données seront conservées jusqu'au 31/12/2033.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté, Direction Europe et Rayonnement International, 17, boulevard de la Trémouille – CS 23502 - 21035 DIJON cedex. ou par voie électronique feeder@bourgognefranchecomte.fr.

Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranchecomte.fr). »